




**Communes
forestières**
Haute-Garonne

Forêts locales, intérêt général

ASSEMBLEE GENERALE

 16 septembre 2026

 Auditorium de Montréjeau



ASSEMBLEE GENERALE

Le Président Denis MARTIN et le conseil d'administration de l'association des Communes forestières de la Haute-Garonne ont le plaisir de vous inviter à la prochaine assemblée générale, qui se tiendra le :

Mercredi 16 septembre, à partir de 17h

Auditorium de Montréjeau

Informations générales

Cette Assemblée générale revêtira un caractère particulier car il s'agit de la première Assemblée générale de cette mandature ; elle sera donc électorale et à son issue, un nouveau Conseil d'Administration sera investi pour la durée de la mandature.

Le réseau des Communes forestières est un réseau d'élus dont les actions, tant politiques que techniques, vont au-delà des communes ayant de la forêt comme notre nom le laisserait entendre.

Un buffet clôturera cette Assemblée générale. Merci de bien penser à vous inscrire pour pouvoir y prendre part.

RENSEIGNEMENTS

Philippe LONJON – 06 78 11 75 83

philippe.lonjon@communesforestieres.org

Communes forestières Haute-Garonne

Mairie - 31 440 ESTENOS

haute-garonne@communesforestieres.org •  •  • collectivitesforestieres-occitanie.org



17h00 → 17h30	Accueil des participants
17h30 → 17h50	Discours d'accueil
17h50 → 18h20	Assemblée générale statutaire Rapport moral et bilan de mandature Rapport financier Rapport d'activités
18h20 → 18h30	Présentation du réseau des Communes forestières et de son fonctionnement <i>Il s'agira de présenter les objectifs et principales missions mais également le fonctionnement en réseau depuis le niveau local jusqu'au niveau national.</i>
18h30 → 19h00	Assemblée générale électorale Désignation du nouveau Conseil d'Administration Si cela est possible et souhaité, tenue du premier Conseil d'Administration qui désignera le (la) Président(e) pour le mandat à venir. Vote du barème de cotisation pour l'année 2027
19h00 → 19h45	Temps d'échanges et de discussion sur les priorités du nouveau mandat
19h45 → 20h00	Présentation de l'outil d'édition des rapports OLD <i>Réaliser les OLD sur sa commune est déjà compliqué pour les élus. Mais le faire faire à ses administrés est encore plus complexe, sachant que la première question est qui doit débroussailler où. Et là se pose la question des superpositions des périmètres à débroussailler... Les Communes forestières, en partenariat avec Openlg, ont développé début 2026, un nouvel outil pour répondre à ces questions complexes.</i>
20h00	Clôture de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale sera suivie d'un buffet offert par les Communes forestières.



Candidature au Conseil d'administration

Conformément à ses statuts, l'Association des Communes forestières de la Haute-Garonne est administrée par un Conseil d'administration de 6 membres minimum.

Peut être membre de ce Conseil d'Administration, tout élu désigné par une collectivité à jour de cotisation le jour de l'Assemblée générale, et désignée par les adhérents à l'occasion de cette Assemblée générale.

Je, soussigné,

Représentant élu de

Est candidat pour entrer au Conseil d'Administration de l'Association des Communes forestières de la Haute-Garonne.

Fait le, à

Signature

A retourner par mail à : haute-garonne@communesforestieres.org